

Définir le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada

Avril 2023 – Synthèse

Comblent l'écart entre les expériences vécues et les politiques grâce à une approche communautaire de renforcement des capacités et d'échange de connaissances



Contenu

.....	Error! Bookmark not defined.
Synthèse et recommandations	3
Démarche.....	5
Connaissances et recommandations	5
Pilier 1 : Sécurité financière	5
Pilier 2 : Emploi	6
Pilier 3 : Espaces inclusifs.....	6
Pilier 4 : Une approche moderne pour définir le handicap	7
Points de vue.....	7
Pilier 1 : Sécurité financière	7
Pilier 2 : Emploi	8
Pilier 3 : Espaces inclusifs.....	8
Pilier 4 : Une approche moderne pour définir le handicap	9
Conclusion.....	10

Synthèse et recommandations

En 2020, le gouvernement canadien s'est engagé à la création d'un nouveau Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (PAIPSH). Les objectifs du plan d'action sont les suivants :

- l'amélioration de l'inclusion économique et sociale des Canadiennes et des Canadiens en situation de handicap;
- la réduction de la pauvreté pour les Canadiennes et les Canadiens en situation de handicap;
- la contribution à la réalisation d'un Canada exempt d'obstacles d'ici 2040;
- la facilitation de l'accès à des programmes et services fédéraux pour les personnes en situation de handicap et la garantie que l'inclusion est prise en compte dans tous les programmes, politiques et services gouvernementaux;
- la promotion d'une culture d'inclusion et le déclin des attitudes capacitistes et discriminatoires.

Le plan d'action comprend quatre piliers thématiques :

- la **sécurité financière**, c'est-à-dire la création d'une prestation canadienne d'invalidité;
- l'**emploi**, par l'élaboration d'une stratégie nationale d'emploi qui ciblera les Canadiennes et les Canadiens en situation de handicap;
- la mise en place d'**espaces inclusifs pour les personnes en situation de handicap**, afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux espaces publics);
- **moderniser l'approche du handicap** par la garantie d'une définition actualisée et d'un meilleur processus pour déterminer l'admissibilité aux programmes et aux prestations du gouvernement.

Le premier Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada est une approche historique visant à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité pour tous les Canadiens et les Canadiennes en situation de handicap. Le PAIPSH est un plan directeur de changement : une stratégie exhaustive pensée pour encourager l'inclusion des personnes en situation de handicap par le biais d'un ensemble d'actions interconnectées et complémentaires. De manière générale, le PAIPSH fournit un cadre pour une transformation holistique vers une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap. Il garantit la prise en compte dans tous les programmes et services des considérations liées au handicap, tout en prévoyant des investissements ciblés dans des domaines clés qui visent à apporter des changements positifs. Il s'appuie également sur les mesures précédentes qui ont été mises en œuvre pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap, tout en introduisant de nouvelles actions majeures pour faire avancer cette cause. Les partenaires communautaires et les personnes en situation de handicap ont participé à l'élaboration de ce plan. Cependant, conformément au principe « **Rien sans nous** », les expériences vécues par les personnes en situation de handicap et leurs contributions et recommandations judicieuses sur chaque partie du plan d'action sont explorées en profondeur dans le cadre de ce projet communautaire : **« Façonner le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada : combler l'écart entre les expériences vécues et les politiques grâce à une approche communautaire de renforcement des capacités et d'échange de connaissances. »**

Ce rapport vise à donner un aperçu de la manière dont les personnes en situation de handicap peuvent être intégrées socialement et économiquement, souligner les obstacles qu'elles rencontrent lorsqu'elles accèdent aux programmes et aux avantages fédéraux, et articuler les perspectives et les exigences des personnes en situation de handicap, afin de garantir que les politiques et les programmes du gouvernement sont inclusifs et tiennent compte de leurs expériences. Les données et informations fournies dans le rapport sont destinées à faciliter la mise en œuvre du plan d'action en permettant le développement de mesures et d'actions novatrices et efficaces.

Plusieurs principes ont guidé le projet et ses résultats. Premièrement, il n'existe pas une seule communauté de personnes en situation de handicap, mais de nombreuses communautés qui peuvent être rassemblées grâce à ce processus. Deuxièmement, les retours des Canadiennes et des Canadiens ayant un large éventail de compétences ont été utilisés pour enrichir le plan d'action, ce qui contribue à la réussite de sa mise en œuvre. Troisièmement, les personnes en situation de handicap ont la meilleure compréhension des obstacles et des solutions pour améliorer l'inclusion sociale, la sécurité financière, l'emploi, les espaces inclusifs, l'accès et les expériences liées aux programmes et services destinés aux personnes en situation de handicap. Elles sont les mieux placées pour s'exprimer sur ces thématiques. Quatrièmement, une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la société améliore la qualité de vie de chacun en contribuant aux avantages sociaux et économiques. Enfin, le renforcement de la collaboration et des partenariats entre les organisations représentant les personnes en situation de handicap au Canada contribuera de manière significative à éliminer les obstacles à la participation et à faire progresser l'inclusion pour tous.

Le principal moteur de ce travail était de veiller à ce que les diverses voix des personnes en situation de handicap « **en marge des marges** » de la société soient entendues. Des efforts directs ont été déployés pour collaborer auprès de personnes difficiles à contacter ou que l'on entend rarement. Les personnes « en marge des marges » présentent des histoires et expériences vécues souvent méconnues et invisibles. Le projet vise à façonner, informer et optimiser l'impact du plan grâce à une approche inclusive mettant l'accent sur la participation et intégrant la contribution d'un large éventail de Canadiennes et de Canadiens en situation de handicap, y compris ceux et celles avec des handicaps visibles et non visibles, ceux et celles provenant de régions, zones géographiques et classes socio-économiques différentes, de milieux culturels, âges et sexes divers, ceux et celles résidant dans des institutions (par exemple des centres de détention ou des centres de soins de longue durée), et ceux et celles sans adresse résidentielle (par exemple les sans-abri).

Dans ce projet, le handicap a été défini sur la base des approches fondées sur les droits décrits dans les cadres juridiques nationaux et internationaux. Ces approches reconnaissent que le handicap n'est pas uniquement dû à des déficiences physiques, mentales, cognitives, intellectuelles, sensorielles ou développementales. Il résulte plutôt d'une combinaison de ces déficiences et obstacles sociétaux, par exemple des attitudes négatives et des environnements inaccessibles limitant la participation pleine et égale à la société des personnes en situation de handicap. Le handicap recoupe également d'autres aspects de l'identité, notamment la race, le statut d'immigrant, l'ethnicité, l'indigénité, l'âge, la sexualité, le genre, l'expression de genre, la situation financière et la classe sociale, créant ainsi des expériences uniques de handicap et de capacitisme.

Démarche

Grâce à une série de consultations, d'enquêtes et d'activités d'engagement, **plus de 4000 réponses et interactions** sur les obstacles et les défis auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap, ainsi que sur les solutions et stratégies potentielles pour promouvoir l'inclusion et l'accessibilité, ont été recueillies.

Les quatre organisations piliers ont pris contact avec des personnes en situation de handicap et des organisations ayant participé à des discussions cruciales, afin d'enrichir le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les personnes interrogées représentaient des personnes ayant un vécu, des membres de la communauté et d'autres acteurs de l'accessibilité. Le processus de consultation initial comprenait des séances publiques, des groupes de discussion, des entretiens individuels, des observations écrites, des courriels et des appels téléphoniques. Un guide de consultation a été élaboré avant les consultations afin d'engager la discussion. Les opportunités et les environnements de collecte d'informations étaient uniques, en ligne et hors ligne, stratégiques et intentionnels (par exemple, rencontres de personnes en situation de handicap de la communauté 2SLGBTIQ pendant la semaine de la fierté à Toronto, demander l'avis des personnes non logées/sans-abri de l'East Side de Vancouver, consulter des participants sourds-aveugles du Québec...). La grande majorité des personnes interrogées sont en situation de handicap et se considèrent en quelque sorte « en marge » de la communauté des personnes en situation de handicap. Des personnes de toutes les provinces et de tous les territoires ont été consultées et incluses dans les différents types d'engagements sur le PAIPSH. Si la majorité des consultations se sont déroulées en anglais, des entretiens et consultations ont été menés en français, en langue des signes américaine (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ).

Outre les consultations sous forme d'entretiens courts et longs, de discussions informelles, ou encore de groupes de discussion, une enquête accessible et complète de 35 questions et quatre séances de discussion ouverte ont été organisées pour recueillir des informations, des points de vue et des idées sur les solutions à apporter aux différents aspects de la mise en œuvre du PAIPSH.

Connaissances et recommandations

Certains des points de vue dégagés lors des consultations et des enquêtes font apparaître les thèmes suivants :

Pilier 1 : Sécurité financière

- ☞ Vivre avec un handicap au Canada peut représenter un défi financier, mener à la pauvreté et compromettre la dignité, les choix et la liberté d'une personne. De nombreuses personnes en situation de handicap au Canada luttent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et sont confrontées à des choix difficiles. Ces difficultés sont encore aggravées par les intersections de leur identité, telles que l'origine ethnique, le sexe, l'indigénéité, la classe sociale, le statut d'immigrant, la situation familiale et la langue. Cela a un impact considérable sur leur accès aux programmes de revenus et aux prestations du gouvernement, aux opportunités d'emploi, au logement, aux services médicaux et à l'assistance. Par exemple, certaines personnes interrogées qui

s'identifiaient comme racisées, homosexuelles ou transgenres, outre leur handicap, ont subi une discrimination interpersonnelle, institutionnelle et systémique.

- ♀ Vivre dans la pauvreté avec un handicap peut amener les individus à se sentir isolés à la fois socialement et physiquement et mis à l'écart de la société. L'accès à des moyens de transport accessibles est un défi de taille limitant leurs possibilités de nouer des liens sociaux, de se rendre à des rendez-vous médicaux, d'aller à la banque alimentaire et de travailler. Le soutien de la famille et le statut peuvent également avoir un impact sur la manière dont les personnes en situation de handicap vivent la pauvreté. Pour certains, le soutien de leur famille est essentiel pour les maintenir hors de la pauvreté, tandis que pour d'autres, ce soutien leur fait défaut en raison de traumatismes historiques, tels que ceux subis par les peuples autochtones du fait des pensionnats et du colonialisme.

Pilier 2 : Emploi

- ♀ Les lacunes en matière de compétences sont devenues évidentes dès le début de la pandémie. La pénurie de main-d'œuvre que connaissent actuellement de nombreux secteurs au Canada a un impact négatif sur le nombre de formations dispensées par les employeurs.
- ♀ En raison de l'évolution des directives et des restrictions de voyage, l'établissement de nouvelles relations professionnelles ou organisationnelles, notamment interprovinciales, s'est avéré particulièrement difficile pendant la pandémie.
- ♀ Les personnes en situation de handicap ont perçu un manque d'équité dans les aides au revenu qu'elles reçoivent par rapport aux aides financières accordées aux Canadiennes et aux Canadiens qui ont été licenciés au début de la pandémie, telles que la PCU. Le faible seuil d'éligibilité et l'absence d'une longue procédure de demande ou d'un temps d'attente avant la réception des prestations contrastent avec les « récupérations » imposées aux travailleurs handicapés qui gagnent un revenu tout en travaillant.
- ♀ La pandémie a accéléré les tendances au travail précaire (l'« économie à la demande »), à la croissance des services de livraison et au travail « discret » (travail qui consiste souvent en une seule tâche ou en un seul projet) stimulés par la nécessité de vivre dans l'éloignement ou l'isolement.
- ♀ Si le travail à distance a été présenté comme un avantage pour les personnes en situation de handicap, il a également négligé des problèmes plus profonds. Même lorsque le travail était effectué sur place pendant la pandémie, les spécialistes de l'adaptation ne pouvaient pas se rendre sur les lieux de travail pour procéder à des évaluations en personne ou établir des relations.

Pilier 3 : Espaces inclusifs

- ♀ Les personnes en situation de handicap sont confrontées à diverses difficultés lorsqu'il s'agit de s'impliquer dans leur communauté. Ces difficultés peuvent être classées comme suit : architecturales ou physiques, informationnelles ou communicationnelles, organisationnelles, virtuelles ou technologiques, systémiques, politiques et comportementales.
- ♀ Ces obstacles sont principalement dus au fait que les systèmes, les services et les espaces ne prennent pas en compte le handicap dans leur conception. Ils ne comprennent pas pleinement les besoins des personnes en situation de handicap ou fonctionnent sur la base d'hypothèses erronées concernant le handicap, ce qui conduit à l'exclusion et à des difficultés pour les personnes en situation de handicap à participer pleinement à la vie de leur communauté.

- 🗨 Il ne suffit plus de s'assurer que les espaces physiques sont accessibles et inclusifs. Il faut également faire en sorte que les expériences, l'accès aux soutiens appropriés et les politiques soient à portée, inclusifs et accessibles dans leur conception et leur mise en œuvre.

Pilier 4 : Une approche moderne pour définir le handicap

- 🗨 La dignité inhérente des personnes en situation de handicap est un élément important dans la redéfinition du handicap. On souhaite et on s'attend à ce que les personnes en situation de handicap soient traitées avec respect et sur un pied d'égalité au cours de toutes les procédures visant à déterminer la nature de leur handicap et leur éligibilité aux programmes et services.
- 🗨 Le principe d'égalité a été une préoccupation majeure lors de la discussion sur la définition et la portée du handicap. Toute définition du handicap ne doit pas favoriser les personnes ayant certaines conditions, déficiences ou limitations fonctionnelles, tout en refusant de reconnaître le handicap à d'autres personnes qui éprouvent des difficultés différentes.
- 🗨 Les personnes en situation de handicap sont capables d'effectuer beaucoup de choses malgré leurs limitations. Le processus d'évaluation du handicap doit tenir compte de ce que les personnes peuvent faire ou de ce qu'elles pourraient faire avec les aides appropriées. Le système devrait être conçu pour encourager cette approche plutôt que celle utilisée à l'heure actuelle, qui tend à stigmatiser les individus sur la base de ce qu'ils ne peuvent pas faire.
- 🗨 Si certaines informations médicales peuvent être nécessaires pour évaluer la présence d'un handicap, les informations recueillies doivent être limitées à ce qui est essentiel. Le processus de détermination du handicap ne devrait pas être fortement médicalisé, comme c'est souvent le cas de nos jours.

Points de vue

Certains des points de vue dégagés des consultations et des enquêtes font apparaître les thèmes suivants :

Pilier 1 : Sécurité financière

- L'éligibilité et l'inscription à la prestation d'invalidité du Canada devraient être automatiques pour les personnes qui bénéficient déjà d'une aide gouvernementale à l'invalidité. Une procédure de demande distincte devrait également être prévue pour les personnes qui n'en bénéficient pas. La définition du handicap devrait être large et inclusive. Elle doit se fonder sur la façon dont le handicap affecte la vie quotidienne des personnes plutôt que sur un simple diagnostic médical. Des professionnels non médicaux devraient être autorisés à évaluer le handicap. La prestation ne devrait pas être soumise à un critère d'emploi ou de patrimoine et les bénéficiaires devraient être des résidents légaux. Les programmes d'aide au revenu devraient couvrir le coût du diagnostic du handicap.
- L'accès aux prestations devrait être facile et flexible, avec des représentants du gouvernement spécialement formés, compatissants et ouverts à tous. Des « navigateurs » indépendants peuvent aider les personnes à s'y retrouver dans les systèmes gouvernementaux complexes et veiller à ce que les prestations parviennent à ceux et celles qui en ont le plus besoin. Une procédure d'appel équitable et indépendante doit être mise en place.

- Aucune réduction ne doit être appliquée pour les aides gouvernementales existantes aux personnes recevant la prestation d'invalidité du Canada. L'exonération des gains doit être généreuse et la prestation ne doit pas être liée au crédit d'impôt, ni soumise à l'impôt sur le revenu pour les personnes en situation de handicap. Les avis sont partagés sur la question de savoir si la prestation devrait être délivrée sur examen des revenus.
- La prestation d'invalidité canadienne devrait permettre aux personnes en situation de handicap de se hisser au-dessus du seuil de pauvreté et reconnaître les coûts supplémentaires auxquels elles sont confrontées. La prestation minimale devrait se situer entre 2200 et 2400 dollars par mois, indexée sur l'inflation, avec une possibilité d'individualisation en fonction des besoins et de la situation géographique.
- D'autres facteurs notables doivent être pris en compte : soutien personnel, logement accessible, équipement adapté ou d'assistance, communication abordable et accessible, transport, soins de santé, éducation, sécurité alimentaire et emploi.
- Il est nécessaire d'œuvrer à la mise en place d'une stratégie spécifique pour relever les défis uniques de l'insécurité financière dans les régions du Nord du Canada.
- Ceci passe par l'élaboration d'un régime national d'assurance invalidité financé par les pouvoirs publics, qui fournirait des aides essentielles, sous la forme d'un droit, aux personnes en situation de handicap tout au long de leur vie.

Pilier 2 : Emploi

- Pour améliorer l'échange d'informations et de bonnes pratiques, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes à la structure solide. La plupart des programmes d'emploi sont régis et administrés au niveau provincial, ce qui complique le fait d'être informé des développements innovateurs qui se produisent dans tout le Canada.
- Les employeurs et les demandeurs d'emploi/salariés en situation de handicap devraient bénéficier d'un soutien accru. Plus précisément, des ressources pratiques axées sur l'employeur et une assistance sur mesure seront essentielles.
- Il est nécessaire de créer un Fonds national pour l'accommodement, en particulier pour les employeurs dans les petites et moyennes entreprises. Cela permettrait d'éliminer les recouvrements lorsque les personnes en situation de handicap trouvent un emploi, et de fournir un soutien financier qui tienne compte de l'inflation.
- Il est essentiel d'adopter des initiatives locales pour partager les moyens de soutenir les demandeurs d'emploi, en particulier pendant la COVID-19, alors qu'il n'y avait pas d'accompagnateurs sur place. La création d'un forum pour promouvoir cet échange de connaissances à plusieurs niveaux sera déterminante pour assurer le succès futur. Le processus doit être simple et ne pas nécessiter de longs rapports ou formulaires.

Pilier 3 : Espaces inclusifs

- Le gouvernement canadien doit être plus proactif et consciencieux dans l'élimination des obstacles dans les domaines qui relèvent de la compétence fédérale.
- Il doit également redoubler d'efforts pour réaménager les bâtiments, les espaces publics et les programmes de prestations afin de les rendre plus accessibles.
- Pour rendre tous les domaines plus inclusifs, professionnels et accessibles à tous les groupes de parties prenantes, nous devons donner la priorité à la sensibilité, au respect et à l'agilité culturelle.
- Des bâtiments doivent être rénovés pour les rendre accessibles à tous.

- L'environnement bâti, les services d'urgence, les administrations et les services virtuels doivent apporter un soutien accru à la communauté sourde.
- Pour améliorer l'accessibilité pour la communauté sourde, le gouvernement doit fournir davantage de matériel ASL/LSQ pour aider les personnes sourdes à utiliser les services gouvernementaux.
- Les services d'urgence et les messages liés à ces services doivent être disponibles dans de nombreux formats afin d'être accessibles à tous.
- Afin de garantir l'inclusion, les services publics doivent être accessibles par de nombreux moyens et non seulement par téléphone ou par ordinateur.
- Les espaces virtuels et numériques doivent être conçus pour être accessibles par défaut afin d'améliorer l'accessibilité pour tous.
- La mise en place d'un service unique d'interprétation vidéo à distance pour le public et les fonctionnaires fédéraux améliorerait l'accessibilité.
- Des changements politiques et des actions d'éducation sont nécessaires pour éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Pilier 4 : Une approche moderne pour définir le handicap

- Un nouveau système est nécessaire afin de :
 - Fonder le handicap sur une définition inclusive et évolutive reconnaissant également les diverses autres caractéristiques des personnes.
 - Avoir une bien meilleure harmonisation, où les programmes individuels peuvent avoir leurs propres critères, mais où le seuil de handicap serait établi de manière plus claire, cohérente et équitable.
 - Établir la présence d'un handicap par le biais d'une variété de méthodes qui ne dépendent pas autant des médecins qu'à l'heure actuelle.
 - Demander à la plupart des personnes que leur handicap soit établi une seule fois plutôt qu'à plusieurs reprises.
 - Avoir un système conçu et géré de manière à traiter les personnes de manière équitable, avec respect et sur un pied d'égalité.
 - Permettre des procédures d'examen et d'appel approfondies et totalement indépendantes.
 - Fournir des informations et des services en langage clair et simple de diverses manières, y compris en personne et en ligne, et par le biais de ressources imprimées, audio et vidéo simples.
- Afin de mesurer l'impact du handicap, il est important de prendre en compte les difficultés auxquelles une personne est confrontée avec et sans le soutien dont elle a besoin dans différents contextes sociaux. Cela inclut les situations à la maison, à l'école, au travail, pendant les courses ou les loisirs, les événements publics, les voyages et dans le cadre du système de santé.
- L'adoption de nouvelles approches est nécessaire pour évaluer l'impact des restrictions imposées par la société qui résultent des obstacles auxquels les individus sont confrontés dans différents contextes. Ces approches devraient tenir compte de la manière dont ces obstacles affectent la capacité d'une personne à participer pleinement à la société et à accéder aux services.
- Une mesure du handicap doit prendre en compte les expressions épisodiques et continues pour les personnes qui subissent l'une ou l'autre de ces expressions. Cela signifie que l'évaluation doit tenir compte de la manière dont le handicap d'une personne l'affecte au fil du temps, qu'il s'agisse d'un état temporaire ou permanent.

- Ces nouvelles approches doivent être conçues pour permettre aux diverses personnes en situation de handicap de participer pleinement, sur un pied d'égalité, à tous les droits, avantages, responsabilités et privilèges que la société met à la disposition de ses citoyens, et pour les soutenir dans cette démarche.

Conclusion

Pour conclure, le premier Plan d'action du Canada pour l'inclusion des personnes en situation de handicap est une approche historique visant à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité pour tous les Canadiens et Canadiennes en situation de handicap. L'engagement de ce projet en faveur de la participation, de la collaboration et de la cocréation a permis de s'assurer que les voix des personnes en situation de handicap « en marge des marges » ont été entendues et prises en compte dans les analyses. Les partenaires du projet et les organisations piliers sont immensément reconnaissants pour les commentaires et suggestions précieux fournis par les personnes en situation de handicap. Le succès de ce projet a été largement tributaire de la participation active/de confiance et du retour d'information constructif/transparents des personnes en situation de handicap. Tout cela a permis de tirer des enseignements positifs, utiles et judicieux et de proposer des solutions.

Bien que 98 % des personnes ayant participé aux forums « *Avons-nous vu juste?* » aient déclaré que les conclusions et les recommandations s'alignaient et « correspondaient » à leurs expériences personnelles et que 92 % d'entre elles aient déclaré qu'aucune information ne manquait dans le rapport, nous encourageons la poursuite des consultations avec certaines personnes telles que celles souffrant de polysensibilité chimique, et celles qui ont vécu des problèmes de santé mentale.

La mise en œuvre du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap représente une étape cruciale dans la construction d'une société plus inclusive et plus accessible pour tous les Canadiens et Canadiennes. Cependant, afin de garantir sa réussite, le PAIPSH doit être conçu dans une optique intersectionnelle et les perspectives d'une personne en situation de handicap doivent être prises en compte à travers un lien itératif, significatif et constant avec les personnes en situation de handicap et les partenaires communautaires.

Cette synthèse est disponible sur demande en n'importe quel format accessible (langage simple, français, ASL et LSQ). Elle peut également être consultée sur le site www.muscle.ca/PAIPSH.